

Planèze de Saint-Flour

Sites Natura 2000

FR8312005 - Planèze de Saint-Flour

FR 8301059 - Zones humides de la Planèze de Saint-Flour



La lettre d'information Natura 2000

n°1- juin 2010



ÉDITORIAL

La sauvegarde de la biodiversité est un enjeu international dont la prise en compte est croissante depuis le lancement de la convention sur la diversité biologique de Rio en 1992.

Au niveau européen, l'élan a été donné par la création du réseau Natura 2000. Chaque pays de l'Union Européenne a désigné un réseau de milieux naturels en application de deux directives : la Directive Oiseaux en ce qui concerne la conservation des oiseaux sauvages et la Directive Habitats - Faune - Flore pour la conservation des habitats de la faune et de la flore.

Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne comprenant 25 000 sites à travers l'Europe, dont 1700 en France et 31 dans le Cantal. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire sur les 27 pays de l'Europe.

La Planèze de Saint-Flour a été désignée en 2006 comme Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) pour 24 242 hectares puis en 2007 comme Site d'Importance Communautaire (« Zones humides de la Planèze de Saint-Flour ») au titre de la directive dite " Habitats " sur une superficie plus restreinte de 2212 hectares.

Comprenant de grands ensembles de prairies de fauche et de pâturages parsemés de nombreux bosquets de pins, la Planèze est un milieu exceptionnel. Façonnés par les volcans et les glaciers, entretenus par la main de l'homme, ces paysages de

champs ouverts et de bocage tiennent aussi leur originalité par la présence de milieux humides (étangs, marais, prairies humides). Ils offrent une biodiversité d'espèces remarquables : Milan royal (oiseau), Triton crêté (batracien), Flûteau nageant (plantes)...

La mise en œuvre de Natura 2000 passe par la réalisation d'un document d'objectifs (DOCOB), qui dressera le diagnostic du site, fixera des objectifs et identifiera des actions à mettre en œuvre, ainsi que les moyens d'accompagnement financier nécessaires.

Ce travail visera à concevoir un projet équilibré, permettant la préservation des habitats et des espèces dans le respect des activités économiques, sociales et culturelles et des particularités locales.

Il s'agit d'une démarche concertée, mobilisant tous les acteurs concernés à travers un comité de pilotage et des groupes de travail.

Cette démarche, lancée fin 2008, devrait s'achever début 2011. Elle entre donc dans une phase importante de diffusion des connaissances et de concertation. Pour préparer ce travail, ce bulletin a pour objet de présenter plus en détail le site et la démarche engagée.

Le Préfet du Cantal,

Paul MOURIER



PRÉFECTURE DU CANTAL



LES SITES NATURA 2000 DE LA PLANÈZE

L'Etat français a proposé à la Commission Européenne les sites de La Planèze au titre des directives européennes sur les habitats (directive du 21 mai 1992), et des oiseaux (directive du 30 novembre 2009).

De par leur proximité géographique, géologique et écologique, les deux sites Natura 2000 listés ci-après, ont été regroupés pour avoir une démarche cohérente et efficace sur le territoire de la Planèze.

Les deux sites sont officiellement dénommés :

- ZPS FR8312005 - Planèze de Saint-Flour
- SIC FR 8301059 - Zones humides de la Planèze de Saint-Flour

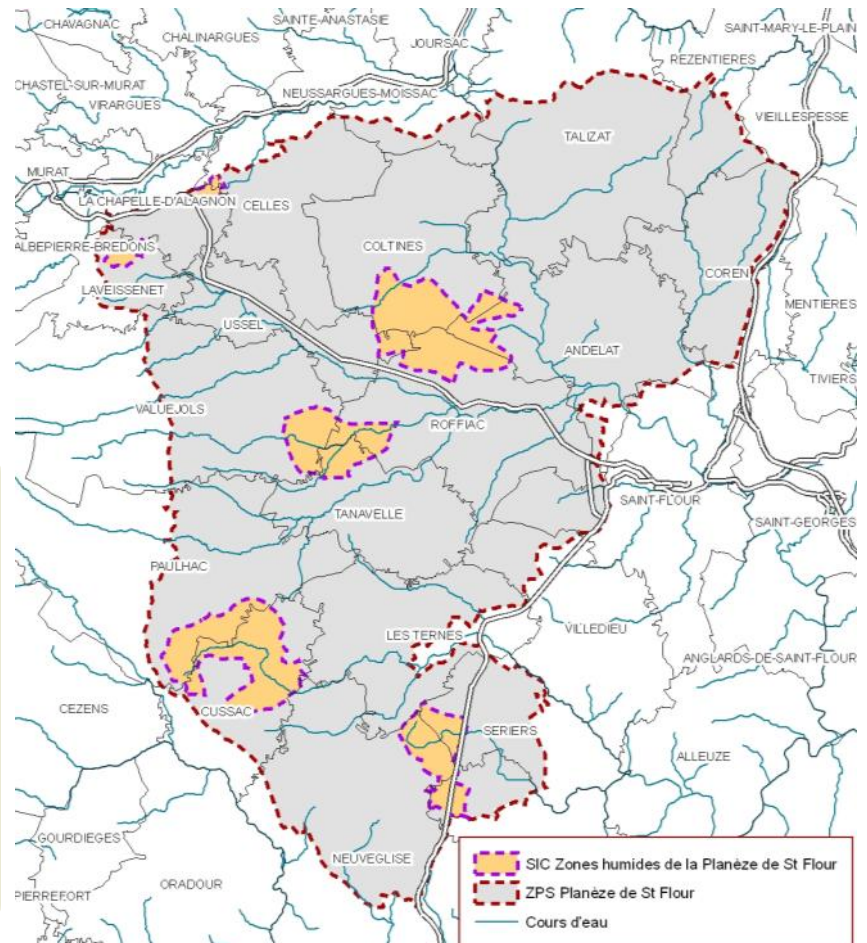
Natura 2000, en chiffres

L'Europe compte près de 27000 sites. Le réseau français couvre près de 6,9 millions d'hectares, soit près de 12,5 % du territoire terrestre métropolitain.

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 95 sites qui couvrent 377.900 ha, soit 14,44 % du territoire régional.

- 83 sites (Sites d'Importance Communautaire - SIC) au titre de la directive habitats qui couvrent 3,73% de la surface de la région, soit 97 685 ha.
- 12 sites (Zones de Protection Spéciale - ZPS) au titre de la directive oiseaux qui couvrent 12,29% de la surface de la région, soit 321.815 ha.

Carte des zones Natura 2000



Le périmètre Natura 2000 des sites de la « Planèze de Saint-Flour » concerne 21 communes du département du Cantal

PLANÈZE DE SAINT-FLOUR (ZPS)



Le site s'étend sur près de 25000 ha à une altitude qui va de 930 à 1300 m. La Planèze est un vaste plateau basaltique comprenant de grands ensembles de prairies de fauche et de pâturages parsemés de nombreux bosquets de pins et de zones humides. On y trouve aussi quelques cultures (céréales et lentilles). Des murets de pierre et des haies s'invitent au décors.

Ces formations particulières donnent un paysage original de champs ouverts et de bocage qui accueille une faune riche, dont de nombreuses espèces d'oiseaux rares et menacées à l'échelle européenne. Ces oiseaux ont trouvé ici un environnement favorable pour se reposer, se nourrir ou pour se reproduire.

ZONES HUMIDES DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR (SIC)

Le site s'étend sur 2218 ha situés à environ 1000 m d'altitude. Il se décompose en six îlots : la Narse de Lascols, Fressanges, la Narse de Nouvialle, la Cham de Coltines, le lac de Cheylandes et la Roche.

Ces îlots sont dominés par des zones humides de très grande qualité mais ils présentent également des milieux agricoles d'intérêt au niveau européen (prairies de fauche).



LES RICHESSES NATURELLES

La Planèze a été intégrée au réseau Natura 2000 parce qu'elle abrite des habitats naturels (types de milieux naturels) ou d'espèces végétales et animales remarquables. Les milieux naturels et les espèces concernées (faune, flore, oiseaux) sont listés dans les annexes des directives (DO et DHFF) qui comprennent une catégorie spéciale de milieux naturels ou d'espèces « prioritaires ».

LES PRINCIPAUX HABITATS D'INTÉRÊTS COMMUNAUTAIRES

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central a dénombré **13 milieux naturels d'intérêt communautaire** sur la Planèze. Ils représentent **34%** de la surface totale du SIC. Les milieux naturels remarquables les plus représentés sont :

- Prairie de fauche montagnarde
- Prairie de fauche collinéenne mésoxérophile (assez sèche)
- Prairie de fauche eutrophe (riche en matières nutritives) montagnarde à Berce de Lecoq et Fromental élevé
- Gazon amphibie à Jonc bulbeux et Flûteau nageant
- Végétation des mares temporaires à Renoncule nodiflore



LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La Planèze abrite de nombreuses espèces d'intérêt européen (liste ci-dessous). Ce site joue également un **rôle important d'accueil pour les oiseaux lors des migrations**. Il abrite aussi bien d'autres espèces remarquables, même si elles ne sont pas citées dans les directives européennes.

Flore

Flûteau nageant - *Luronium natans* (L.) Raf. ————— **1**

Mammifère

- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Poissons

- Chabot (*Cottus gobio*)

Invertébrés

- Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*)

Oiseaux

- Milan royal (*Milvus milvus*) ————— **2**
- Milan noir (*Milvus migrans*)
- Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*)
- Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- Busard cendré (*Circus pygargus*)
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)
- Marouette ponctuée (*Porzana porzana*)
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ————— **3**
- Alouette lulu (*Lullula arborea*)
- Pic noir (*Dryocopus martius*)

Amphibiens

- Triton crêté (*Triturus cristatus*) ————— **4**



Avis de recherche

Le **Sonneur à ventre jaune** est un petit crapaud de 4 à 5 cm de long. Il a le dos gris et le ventre jaune ou orangé avec des taches noires. Les deux yeux saillants montrent une pupille en forme de cœur. Le Sonneur habite des mares ou fossés ensoleillés des sous-bois ou à proximité des zones forestières.

Si vous avez vu ce petit crapaud, merci de nous contacter au 04.74.20.34.21



NATURA 2000 EN FRANCE, UNE DÉMARCHE CONCERTÉE ET CONTRACTUELLE

La France a fait le choix de privilégier la voie contractuelle pour la mise en œuvre de Natura 2000. Aussi, sur chaque site, un document d'objectifs (DOCOB) est établi par un comité de pilotage (COPIL).

Le comité de pilotage (COPIL)

Le COPIL est un organe de concertation et de débat pour chaque site Natura 2000. Le Préfet en arrête la composition. Le COPIL regroupe des représentants des services et des établissements publics de l'Etat, des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que des représentants des propriétaires, usagers et socioprofessionnels situés sur le site. Il conduit l'élaboration du DOCOB et organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DOCOB.

Le document d'objectifs (DOCOB)

Le DOCOB est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de protection de la nature conformément à des textes dont la protection et la gestion des milieux naturels est la fonction principale. Il peut également proposer des objectifs destinés à assurer la « sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site » conformément à l'esprit de la directive « Habitats faune flore » - et seulement en ce sens - qui précise que certaines activités humaines sont nécessaires à la conservation de la biodiversité. Le bureau d'étude Ecosphère a été choisi pour réaliser le DOCOB sur la Planèze, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne.

Les trois grandes phases de la réalisation d'un DOCOB sont :

- 1 - Phase de diagnostic
- 2 - Phase de définition des enjeux et des objectifs
- 3 - Phase de définition des actions et du suivi

Chacune d'entre elles est validée lors d'une réunion du COPIL.

Le DOCOB contient :

- une analyse décrivant l'état initial de conservation des habitats naturels et des espèces,
- les objectifs de développement durable destinés à assurer leur conservation ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles,
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs,
- des cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000,
- l'indication des dispositions financières pour la réalisation des objectifs,
- les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées.

Comment s'impliquer ?

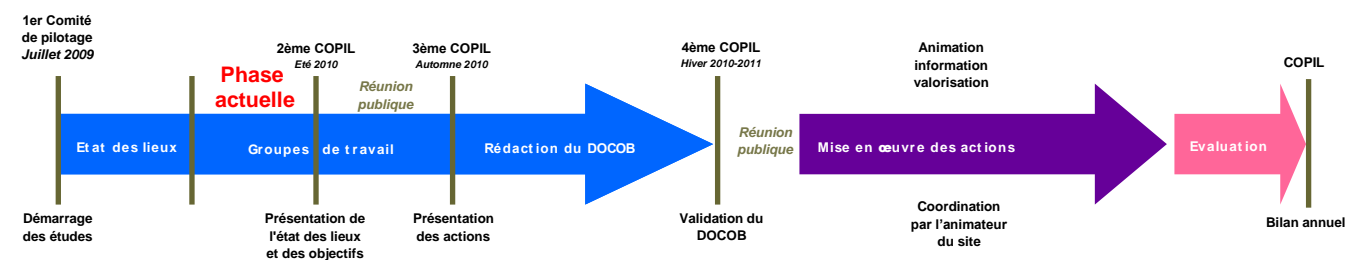
- En saisissant vos représentants lors des groupes de travail et des COPIL
- En assistant aux réunions publiques
- En vous tenant informé auprès de vos élus locaux

Les groupes de travail

Ils doivent permettre de définir les enjeux et de définir des cahiers des charges adaptés au contexte local. Ces groupes associent de nombreux acteurs : services de l'Etat, collectivités territoriales et leurs groupements, représentants des propriétaires, des usagers et des catégories socio professionnelles (agriculteurs,...). Des groupes de travail ont été constitués autour de 4 thématiques : « Agriculture, Sylviculture », « Loisirs, Tourisme », Chasse et Pêche », « Urbanisme, Aménagement, Développement du Territoire » et « Enjeux environnementaux, biodiversité et Hydrologie ».

Ces groupes se réuniront pour la première fois en juin 2010.

Où en est-on ?



Contact :

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes :

Pierre Salen
Chargé d'étude
Ecosphère Agence Sud-Est
Tél: 04.74.20.99.46
pierre.salen@ecosphere.fr



Sabine Boursange
Chargée de mission Natura
LPO Auvergne
Tél: 04.71.20.28.85
sabine.boursange@lpo.fr



Délégation
Auvergne

